N° 17 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 17 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA VIE PARLEMENTAIRE

La Convention de Bruxelles

La rentrée du Parlement. — La Convention de Bruxelles. Le revirement de la politique économique anglaise, conséquences. — Le régime nouveau. — Adhésion conditionnelle de la Russie.

Voici les vacances parlementaires du Nouvel An terminées, et avec elles la possibilité pour nous d'étudier les questions qui nous plaisent personnellement le plus. Spécialement chargé de l'examen des propositions et des projets qui sont ou peuvent être plus ou moins prochainement soumis à l'étude des Chambres, par cela même qu'elles en sont saisies, nous allons reprendre nos incursions sur le terrain spécial des intérêts économiques.

A tout seigneur, tout honneur, le Gouvernement vient de déposer le projet de loi relatif au renouvellement de la Convention de Bruxelles au sujet du régime sucrier, nous allons lui consacrer notre première chronique parlementaire, si le mot parlementaire n'est pas trop prétentieux.

La Convention, signée le 10 mars 1902, devait avoir une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 1903 ; il avait été en outre spécifié que, dans le cas où aucune des nations intéressées n'aurait notifié au Gouvernement Belge, douze mois avant l'expiration de cette période de cinq ans, son intention d'en faire cesser les effets, elle continuerait à rester en vigueur pendant une année supplémentaire et ainsi de suite. Pendant la durée de la Convention, un fait important s'était passé. Le parti conservateur anglais, dont la politique économique tendait à faire de l'Angleterre l'unique fournisseuse industrielle de ses anciennes colonies sous la condition de laisser à celles-ci le bénéfice presque exclusif de son marché intérieur agricole, marché d'autant plus important que l'agriculture anglaise n'existe pour ainsi dire plus, le parti conservateur, disons-nous, avait laissé la place au parti libéral dont la volonté de maintenir les doctrines libre-échangistes s'était manifestée clairement. Du jour où les électeurs eurent donné raison aux libéraux, nous annonçâmes, dans ce journal même, que la Convention de Bruxelles avait du plomb dans l'aile.

Tout le monde connaît les grandes lignes de cette Convention signée par l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et la France, qui, en fait, se disputaient le marché anglais. Ces diverses puissances s'engageaient à ne primer d'aucune façon, directe ou indirecte, leurs sucres ; le droit de douane ne pouvait dépasser de plus de six francs le droit de consommation intérieur, ce qui empêchait le fonctionnement des cartels. L'Angleterre enfin stipulait une pénalisation pour tous les sucres primés, c'est-à-dire les frappait d'un droit spécial supplémentaire, égal à la faveur qui leur était ainsi faite.

Or, par une lettre du 1er juin, l'Angleterre fit connaître la décision qu'elle avait prise de ne plus pénaliser les sucres primés. « Le Gouvernement de Sa Majesté est arrivé à cette conclusion, y était-il dit, que la limitation des sources d'où le Royaume-Uni peut importer le sucre est incompatible avec les intérêts des consommateurs et industriels britanniques qui utilisent le sucre et que, conséquemment, le Gouvernement ne pourra continuer à appliquer les dispositions de la Convention qui l'obligent à pénaliser les sucres que la Commission permanente déclare être primés.

« D'autre part, le Gouvernement de Sa Majesté ne désire pas voir le rétablissement des primes sucrières ainsi que des trusts ou cartels sucriers résultant de l'existence de tarifs protecteurs élevés, actuellement interdits, il n'a pas non plus l'intention d'accorder une prime quelconque à la production ou à l'exportation du sucre dans le Royaume-Uni ou dans les colonies de la Couronne. »

La suppression de la pénalisation faisant disparaître un des plus grands avantages de la Convention, valait-il mieux la dénoncer, ou la maintenir ? Les divers Gouvernements intéressés penchèrent pour son maintien qui fut accepté en principe pour cinq ans, sauf dénonciation anticipée, si des circonstances exceptionnelles venaient à rendre cette dénonciation désirable. La Commission permanente seule peut, à la majorité des voix, décider que cette éventualité existe. Il restait un gros point noir, la situation de la Russie qui, libre de primer les sucres, pouvait prendre à l'Angleterre une place considérable.

La Russie possède en effet un régime sucrier spécial caractérisé par la fixation d'un prix de vente maximum sur le marché intérieur et par l'existence de droits de douane qui permettent le maintien des cours sans crainte de la concurrence étrangère. Il ne pouvait être question du changement de cette législation, aussi tout l'effort se porta-t-il sur la limitation de l'importance globale des exportations russes dont le chiffre fut fixé à un million de tonnes en cinq ans, avec des maximums annuels de 300.000 tonnes la première année, de 200.000 pour les quatre autres, le total ne pouvant dépasser le million prévu. Exception est faite pour les sucres russes exportés par la frontière de terre pour certains pays d'Asie qui ne figurent pas dans cette évaluation.

Nous nous sommes efforcé d'exposer le plus clairement possible une question assez complexe, nos lecteurs pourront suivre la discussion qui aura lieu très prochainement car la ratification par le Parlement doit avoir lieu pour le 1er février prochain.

BERTAL.

Lire plus loin :

... Un vif combat au Maroc.

OPINIONS

CHOSES DU DEHORS et du dedans

Après plus de trente-cinq années de République ininterrompue dans la paix et dans la liberté, nous pouvons bien l'appeler inébranlable, définitive et triomphante ou la qualifier d'autres expressions magnifiques. La confiance des républicains dans la pérennité de leur œuvre est une confiance bien placée. Toute la portion de la durée qui est en arrière de nous est une acquisition définitive, elle s'est fixée en nous échappant, elle s'est consolidée à jamais en tombant dans les abîmes du temps qui n'est plus.

Aucun effort de réaction ou de révolution ne peut nous en priver désormais. C'est un capital historique que nous ne pouvons compromettre par aucune faute ou imprudence, quelles qu'elles puissent être. Mérite à jamais ineffaçable pour la République, qu'elle ait duré deux ou trois fois plus que les gouvernements de Monarchie et d'Empire qui se disaient héréditaires, et qui se laisaient consacrer par des rites religieux.

Il faut comprendre cependant que la République n'est pas plus faite aujourd'hui qu'il y a trente ans, et même il n'est pas impossible qu'elle soit moins faite et qu'elle ait perdu une partie de sa force et de sa vigueur, tandis qu'on pensait la fortifier et la développer de jour en jour par de nouvelles mesures démocratiques. Il peut arriver qu'elle subisse des périodes de dépression et d'affaiblissement, d'où elle remontera en énergie et en santé, comme on le voit chez tous les organismes vivants au cours de leur évolution naturelle.

Ce qu'il importe de nous dire, c'est que la République n'est pas *plus faite* aujourd'hui qu'hier, et qu'il est dans sa nature de n'être *jamais faite*, en ce sens qu'elle n'est jamais achevée : l'expression de *définitive ne* lui est pas applicable. Ce sont les gouvernements absolus qui revendiquent d'être définitifs et qui ont besoin que vous les croyiez tels ; on les a vus généralement chez nous périr d'une manière foudroyante dès qu'ils ont entrepris de se transformer, mais la République puise, en cela même qu'elle n'est pas définitive et qu'elle ne saurait l'être, les meilleures chances de sa durée, pourvu qu'elle soit fidèle à elle-même, à sa nature et à ses principes ; pourvu qu'elle ne s'arroge pas *le définitif*, qui n'est que piège, embûche et trompe-l'œil, et qu'elle soit toujours prête à se plier *au besoin des temps* et à profiter de ses facultés d'adaptation ; pourvu qu'elle soit la République en un mot, ni plus ni moins, et que vous ne lui demandiez que d'être la République, au lieu de l'exciter à singer des Monarchies, à se faire copiste et plagiaire de l'Empire, comme il vous arrive assez généralement !

***

Je louerai avec plaisir M. Barthou d'aller voir par lui-même ce qui se passe à Courrières, de se mêler intimement à la vie obscure des mines. Il agit en bon citoyen et vigilant ministre de la République. Mais je me permettrai de dire que ce soin reviendrait plutôt au ministre du travail, tant ce qui regarde les mines, leurs caisses de retraites, leurs élections, leurs syndicats, leurs délégués mineurs, institution excellente, d'où l'on n'a pas tiré encore ce qu'elle promettait, relevant plutôt du ministère du travail, dans sa généralité et dans sa complexité, que du ministère spécial des travaux publics.

D'une autre part, les voies de communication, par terre ou par eau, appartiendraient beaucoup mieux au ministère du commerce et de l'industrie qui se trouve singulièrement démembré, depuis qu'on lui a été l'Office du travail, le Conseil supérieur du travail et généralement tout ce qui se rapporte au travail proprement dit. Ce pauvre ministère du commerce, dépouillé subitement des attributions qui étaient venues le vivifier, est tombé dans une pénurie et pauvreté organique, que M. Cruppi doit être le premier aujourd'hui à sentir cruellement. Je regrette de n'avoir à lui annoncer que des déboires et la sensation amère de son impuissance quotidienne, dans un ministère déséquilibré et boiteux qui n'a plus le nécessaire pour se soutenir et pour vivre.

Au reste, ce n'est pas le souci spécial de faire vivre le ministère du commerce qui suggère ces observations, c'est pour le commerce et l'industrie et pour la transformation économique des routes et des chemins qui leur servent, qu'on voudrait rapporter au ministère du commerce l'admirable réseau de nos voies de communication, unique au monde jusqu'à notre époque, mais destiné à perdre rapidement ses qualités supérieures, si nous ne le tenons pas au courant des besoins nouveaux.

Tout est à transformer dans la construction, dans l'entretien, dans la conception même de nos routes, sous le régime qui s'annonce. Nos ingénieurs traditionnels et classiques, nos polytechniciens, nos mathématiciens éminents, dont on prendrait garde de médire, sont-ils les mieux disposés pour aider au nouvel ordre des choses ? Depuis vingt ans que l'industrie cycliste a entrepris ses miracles, que les chemins de fer sur route, les tramways, les automobiles ont changé tout l'aspect des choses et les conditions des voyages, le ministère auquel préside M. Barthou aujourd'hui n'a pas donné la première marque de son intelligence des temps nouveaux, de sa rollitude pour les besoins du public ; il n'est pas jusqu'aux plus humbles questions de caniveaux ou d'empierrement des chemins qui ne soient traitées journellement en dépit du bon sens, pour entraver la marche de nos mécaniques, ruiner leurs ressorts et provoquer des catastrophes !

Les piétons n'ont pas moins à se plaindre que les cyclistes de l'incurie du ministère des travaux publics. Les sociétés privées donnent des exemples d'initiative que le grand ministère laisse passer en pure perte. Lorsque l'administration des routes de France ira au Commerce, les choses prendront une autre tournure.

Trois ministères économiques et pratiques : le Travail, le Commerce et l'Industrie, l'Agriculture, doivent nous suffire ; avec une bonne division des rôles, le quatrième est inutile.

HECTOR DEPASSE.

LA QUESTION DU RACHAT

Le gouvernement a décidé de communiquer à la commission sénatoriale chargée de donner un avis sur la question du rachat, un des trois rapports confidentiels réclamés par ladite commission.

Ces rapports, on le sait, avaient pour objet de mettre en lumière les avantages et les désavantages de l'opération projetée. Ils contiennent, paraît-il, des appréciations intéressantes, capables d'avoir une grosse influence sur la décision du Sénat.

On comprend donc la demande de la commission. On saisit moins bien les raisons du refus opposé pendant longtemps par le gouvernement à cette réclamation.

Quand on sollicite d'une assemblée ayant à sauvegarder les intérêts publics un vote aussi important que celui du rachat, il est juste de lui en fournir tous les éléments d'appréciation.

Finalement, le gouvernement a cédé, — mais incomplètement, et en exigeant des commissions une discrétion que ces derniers ne manqueront pas d'observer.

N'eût-il pas mieux valu commencer ainsi ? La solution serait peut-être acquise aujourd'hui.

Dans tous les cas, elle ne saurait tarder, et M. Barthou est décidé à la rendre aussi rapide que possible. On assure même que le cabinet posera à ce propos la question de confiance.

C'est un peu excessif. Nous ne sommes pas sur un terrain politique, et les appréciations personnelles devraient pouvoir se donner libre cours dès qu'il en est ainsi, et qu'il s'agit de savoir si, oui ou non, une opération est avantageuse ou périlleuse pour l'Etat.

Je me souviens d'avoir écrit sur le rachat et pour lui. Il m'est même arrivé de faire des conférences sur ce sujet. Pourtant, si des chiffres probants établissaient que nous allons à une mauvaise affaire, je n'hésiterais pas à changer mon fusil d'épaule, sans penser trahir mes principes politiques.

Je trouverais mauvais le procédé dont je serais victime, et qui m'obligerait à voter contre ma conviction ou à renverser un gouvernement ayant ma préférence, — et c'est souvent d'irritations de ce genre que résultent des crises inattendues.

Henry JAGOT.

Explosion du cinématographe de Boyerstown

Deux cent victimes. Scènes épouvantables

New-York, 16 janvier.

Il est possible que le nombre des victimes de la catastrophe du théâtre de Boyerstown atteigne deux cents.

On a retiré cent soixante-dix corps, dont plusieurs absolument carbonisés. On a dû, d'autre part, mettre de nombreux débris humains pêle-mêle dans des sacs.

Des scènes épouvantables se sont produites dans la panique, sans laquelle l'accident n'aurait pas pris les proportions d'une catastrophe. Des hommes, perdant la tête, se sont conduits avec une lâcheté féroce ; la conduite de certains pompiers locaux notamment a été scandaleuse. Alors que les pompiers d'une ville voisine, Pottstown, se conduisaient héroïquement, les pompiers de Boyerstown, excités contre eux par de vieilles jalousies et aussi sous l'influence de la boisson, se querellaient avec leurs rivaux. La police a dû les séparer au plus fort de l'incendie.

DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du « Progrès du Nord »
qui paraîtra chaque semaine à partir du mercredi 22 janvier prochain
et ne sera vendu
que CINQ centimes
le plus soigné
le plus spirituel
le plus amusant
le plus convenable
de tous les suppléments illustrés.
Ses huit pages de texte et de gravures coloriées procureront des heures de bonne et saine gaîté à tous ceux qui le liront et ceux-là seront des milliers et des milliers.
Il n'y aura pas un seul lecteur de notre journal qui ne deviendra le lecteur du
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ
vendu CINQ centimes
Le réclamer mercredi prochain à nos vendeurs
DEMANDEZ ! DEMANDEZ !
Le Supplément Illustré
du "Progrès du Nord"
vendu CINQ CENTIMES

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Il ne faut pas toujours dire tout, car ce serait sottise ; mais, ce qu'on dit, il faut qu'il soit tel qu'on le pense ; autrement c'est méchanceté.

MONTAIGNE.

ÉCHOS

Les Naissances

Un statisticien vient de faire le calcul suivant. On compte en moyenne 36 millions de naissances par an, ce qui fait 70 par minute, près d'un bébé par seconde !

En plaçant les berceaux bout à bout, cela ferait une longueur égale au tour de la terre, et si l'on faisait défiler une à une les mères avec leurs nouveau-nés, à raison de 20 par minute, les derniers enfants qui passeraient auraient déjà quatre ans.

M. Piot va être content !

Les Jouets Allemands

Savez-vous combien sont payés à l'ouvrier ces jouets allemands qui encombrent nos étalages et font une si déloyale concurrence à nos artisans parisiens, de pures artistes souvent ? En 1906, l'Allemagne en a fabriqué pour cent millions, dont les trois quarts ont été exportés. La fabrication est monopolisée par des familles, dont tous les membres y travaillent, depuis l'enfant de dix ans jusqu'à l'aïeul octogénaire, et tout ce monde ne gagne pas plus de cent francs par mois en moyenne en restant à la tâche onze heures par jour. Etonnez-vous, après cela, que ces articles d'outre-Rhin, d'une facture grossière d'ailleurs, puissent être vendus ici à si bon compte !

Nouvelle à la Main

Conseil d'un antialcoolique à son fils :
— Fais de l'aquarelle tant que tu voudras, mais ne t'adonne jamais à l'eau forte.

AU PARLEMENT

La Chambre installe son bureau
Le Sénat nomme le sien

Discours de M. Brisson. — M. Antonin Dubost réélu président du Sénat.

CHAMBRE

La séance est ouverte à deux heures quinze. M. Brisson se lève et prononce le discours suivant :

Discours de M. Brisson

Messieurs et chers collègues,

Comment vous exprimer la profonde gratitude dont je suis pénétré. Dans les suffrages dont vous venez de m'honorer une fois de plus, je reconnais les marques de votre affection et aussi de votre indulgence pour mes années. Depuis quelque temps, je passe presque à l'ancienneté. Il me serait plus facile de renoncer, en votre nom, notre bureau d'âge, nos jeunes secrétaires et notre cher doyen.

Il nous faut savoir gré à celui-ci de l'énergie, des sentiments affectueux qu'il nous a témoignés, car si je ne dois pas dire que suivant un vieux proverbe, nous aimant bien, il nous eût bien châtiés (ce qui serait de notre part un peu trop d'humilité peut-être), je puis dire, tout au moins, qu'il nous a copieusement grondés avant-hier. Je dis nous, c'est-à-dire la Chambre des députés. Toutefois, et heureusement pour nous, la Chambre n'a pas été sermonnée toute seule ; la présidence de la République a eu sa part dans la mercuriale. Evidemment, la France électorale d'aujourd'hui n'est pas en bon train comme elle l'était il y a 37 ans. Qu'elle exprime ses vœux par l'intermédiaire du suffrage universel direct comme c'est notre cas, ou par le suffrage à plusieurs degrés, la nation, suivant notre cher et vénéré collègue, la nation ne commettrait que des erreurs, nous ne pouvons guère être de cet avis, n'est-il pas vrai ? Moi, surtout. (Applaudissements à gauche).

Je me proposais même d'adresser à la Chambre, en ce renouvellement d'année, mes félicitations et mes vœux. Au début de 1907, j'exprimais l'espoir que nous pourrions, [illegible] temps [illegible] c'est réalisé. Les premiers mois de cette session ne seront donc pas pris par le vote de nouveaux douzièmes et la discussion de la *loi de finances* ; vous allez pouvoir consacrer toutes vos séances à l'exécution du programme si heureusement défini l'année dernière par l'honorable rapporteur général du budget en des termes que j'ai rappelés.

Mes chers collègues, on est quelquefois dur pour vous ; l'on vous a fait un crime de n'avoir pas, en une année, codifié hâtivement le plus vaste programme de réformes qui ait jamais été proposé à une Assemblée, et peut-être vous accuse-t-on d'avoir été les adversaires de toutes réformes ou les continuateurs, les héritiers de ceux dont les folles oeil, par leurs résultats financiers, rendu ces réformes beaucoup plus difficiles. (Applaudissements)

Ce programme, pourtant, a déjà pris la forme de propositions ou de projets de lois dus à l'initiative, soit des députés, soit du gouvernement ; plusieurs sont à l'Etat de rapports ; et vont être revus à votre ordre du jour ; signes manifeste de l'activité laborieuse et féconde de vos commissions. Infortunées commissions, elles constituraient une aristocratie, et les lois qu'elles nous présentent sont précisément celles que la démocratie attend et acclame ! (Applaudissements à gauche).

Dans ces conditions, votre programme était directement abordé. Il vous sera facile d'alléger la discussion de la loi de finances ; nul doute que vous ne puissiez, dans cette seconde année de la législature, transmettre au Sénat plusieurs de vos projets les plus importants. Avec de la méthode et de la sévérité dans le règlement et l'observance de notre ordre du jour, en écartant les improvisations de séance, vous êtes assurés d'arriver au but.

Il serait d'ailleurs facile d'énumérer certaines réformes, votées depuis un an, qui, pour n'avoir pas un caractère sensationnel, comme on dit, n'en constituent pas moins, de juillet 1906 à juillet 1907, des améliorations notables de notre législation, et ce, dans les directions les plus diverses.

La lecture du recueil, si soigneusement tenu au courant par notre secrétaire général, suffirait pour convaincre sur ce point les plus pessimistes.

Aussi, lorsque pour ma part, je remonte par le souvenir, le cours des années qui nous séparent, notre excellent doyen et moi (qui le suis de si près), du moment où nous nous sommes rencontrés pour la première fois dans une assemblée, je me pénètre de plus en plus du caractère bienfaisant et fécond du régime de libre discussion.

La légitimité et la République allaient s'y heurter dans des conditions numériques qui ne paraissaient pas devoir être favorables à celle-ci. De l'un et de l'autre côté, les convictions, les passions même, étaient vives et irréductibles, mais cette Assemblée se réunissait à Bordeaux, et ce fait seul disait assez les malheurs de la patrie.

Ces malheurs pèsent, — peut-on dire heureusement ? — sur nos résolutions. Violemment divisés sur tout, nous étions pourtant unis par le même deuil, et nous primes parfois, d'accord, des mesures qu'exigeait le salut de la France. Nous contractâmes ainsi l'habitude de voir planer son image souveraine au-dessus de nos discussions et de lui reconnaître son rôle d'arbitre décisif incontesté.

La République parlementaire en est sortie victorieuse ; cette soumission générale, ou à peu près, a suffi pour déjouer les calculs de tous ceux qui, à des moments divers, ont avec plus ou moins de précision, dans les desseins ou dans la préparation des moyens médité, ou tenté de violenter l'expression de la volonté nationale.

Cette sorte de contrat nécessaire et tacite assurait, d'ailleurs, aux opinions, le libre débat devant un juge accepté. Enfantée par le mouvement de l'histoire, la République s'est fortifiée par la liberté. (Applaudissements).

Tout récemment, je rappelais ailleurs cette parole d'un des meilleurs d'entre nous : « La République a accoutumé ce pays à se gouverner par la liberté ». C'est la première fois que nous avons vu, en France, un gouvernement agir et durer par la liberté. La République a déjà beaucoup fait ; ce serait, toutefois, une bien fausse vue que de nous déclarer, à cause de ces résultats acquis, à jamais satisfaits de nous-mêmes et de notre passé. Personne n'y songe ici.

Aujourd'hui même, dans un instant, vous allez régler l'ordre de vos nouveaux labeurs ; tout vous invite à poursuivre l'œuvre de la démocratie victorieuse, agissante et réformatrice.

Vous m'avez donné la charge d'assurer la liberté de vos controverses. Je ferai de mon mieux pour n'y point faillir.

Toute la gauche applaudit longuement.

L'ORDRE DU JOUR

Le Président appelle la Chambre à régler son ordre du jour.

M. Malvy dépose une motion portant que la Chambre décide de reprendre, avant toute autre discussion, la suite du débat relatif au projet d'impôt sur le revenu.

M. Clémenceau. — Lorsque nous avons demandé à la Chambre, dans notre programme, de mettre en tête de ses travaux le projet d'impôt sur le revenu, on nous a vivement reproché sur certains bancs de la Chambre de lui donner le pas sur le projet de suppression des conseils de guerre.

Nous ne pouvons prévoir combien de temps durerait le débat visant l'impôt sur le revenu.

Nous vous demandons donc de discuter, d'abord, la suppression des conseils de guerre, puis l'impôt sur le revenu.

Je sais bien qu'un certain nombre de nos collègues désireraient introduire le débat sur la loi Falloux.

Mais la commission a tellement élargi le projet, qu'il nous est impossible d'accepter, dès maintenant, une discussion que précéderait forcément des débats de principe, dont on ne saurait présumer la fin.

Si nous voulons nous inspirer des idées exprimées dans le beau discours que vient de prononcer le président de la Chambre (Applaudissements), nous viserons à accorder au pays les réformes effectives qu'il réclame.

C'est pourquoi nous vous invitons à nouveau à régler d'abord la question des conseils de guerre, qui est posée depuis des années (Mouvements divers), et à inscrire ensuite à votre ordre du jour celle de l'impôt sur le revenu. (Bruit à l'extrême gauche).

Vous pourrez même, si vous le voulez, pour [illegible] Mais je [illegible] de travail. [illegible] Chambre libre, nous tiendrons pour la [illegible] que nous venons d'indiquer.

La motion Malvy est adoptée par 277 voix contre 208. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

En conséquence, le projet d'impôt sur le revenu est mis en tête de l'ordre du jour.

Viendra ensuite la discussion sur les Conseils de guerre.

M. Ferdinand Buisson demande qu'on mette en troisième rang le projet sur l'enseignement secondaire et l'abrogation de la loi Falloux.

A main levée cette proposition est adoptée.

M. Violette. — En dehors des réformes « sensationnelles », selon le mot de notre président, que la Chambre vient de mettre à son ordre du jour, il en est d'autres plus modestes, sinon moins importantes qu'elle ne doit pas oublier. Il serait sage de réserver pour celles-ci une séance par semaine.

LES INTERPELLATIONS

Le président. — J'ai reçu diverses demandes d'interpellation :

L'une de **M. Berteaux**, sur les retards des trains sur la compagnie de l'Ouest.

L'autre de **M. Constans**, sur l'application de la loi de juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards.

La troisième de **M. Jaurès**, sur notre politique au Maroc.

M. Fichon. — Le gouvernement, d'accord avec l'interpellateur, demande que cette dernière interpellation soit fixée au 21 janvier.

M. Jaurès. — J'accepte, à condition qu'il soit bien entendu que d'ici-là le gouvernement se laisse pas les choses s'engager plus loin.

M. Barthou, d'accord avec M. Berteaux, accepte que l'interpellation sur les retards de l'Ouest vienne demain. Celle de **M. Constans** est fixée à la suite. Une autre de **M. Raiberti** sur les effectifs militaires et maritime sera fixée ultérieurement.

La discussion du budget

M. Klotz entretient la Chambre d'une question qu'il se proposait récemment d'adresser au Gouvernement au sujet du budget.

Il voudrait pour éviter les débats précipités, que le dépôt du budget eût lieu le lendemain des vacances de Pâques ou à la veille de ces vacances.

M. Caillaux promet de tenir compte du désir exprimé par M. Klotz.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Klotz et par le ministre, est adopté.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée au lendemain.

SENAT

LA SÉANCE

Election du bureau

M. Antonin Dubost réélu président

Les vice-présidents et les secrétaires

La séance est ouverte à 2 heures 50 sous la présidence de **M. Poriquet**, doyen d'âge.

Il est procédé au scrutin pour la nomination du président du Sénat.

M. Antonin Dubost est réélu président du Sénat par 232 voix contre 1 à M. Lintilhac et 20 bulletins blancs.

Il est procédé au scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents.

Sont élus vice-présidents : MM. [illegible] Guérin, 200 voix ; Courtier, 195 ; [illegible] 189 ; Monis, 187.

Sont élus secrétaires : MM. [illegible]